

5^{c.} Journal du Lot 5^{c.}

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville.....	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef
L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

NOTRE AÉRONAUTIQUE MILITAIRE

Les grandes manœuvres du Sud-Ouest ont mis en relief les services que l'aéronautique est susceptible de rendre aux armées.

Aviation et aérostation ont rempli, à la satisfaction des généraux commandant les deux partis, le rôle qui leur était confié.

Les reconnaissances des ballons et des avions ont toujours eu lieu dans les conditions de la guerre, c'est-à-dire à des altitudes où les appareils étaient à l'abri du tir tant du fusil que du canon.

Malgré cette difficulté que l'on abordait pour la première fois au cours des grandes manœuvres, les résultats des observations ont été des plus satisfaisants ; le public non prévenu s'est peut-être étonné de voir moins d'appareils sillonner les airs, mais le commandement, guidé par le principe de l'économie des forces qui doit animer tout chef militaire, n'a utilisé, cette année, ses engins aériens qu'à bon escient, avec méthode et pondération.

Cette manière de faire étant d'autant plus justifiée qu'étant donné les difficultés particulières du terrain, nos pilotes, à chacune de leurs sorties, couraient les plus grands risques, au départ et surtout à l'atterrissage ; à ce point de vue, l'on peut affirmer, sans crainte d'être contredit, que nos aviateurs ont vécu pendant 15 jours la vie qu'ils auront à mener en campagne dans les pays les moins favorables aux reconnaissances aériennes.

Si nos appareils volants de première ligne ont brillamment joué leur rôle, il convient aussi de ne pas oublier, dans les éloges à décerner, les services de l'arrière, dont le rôle, pour être plus modeste et plus ignoré, n'en était pas moins d'une grande importance.

Les parcs ont fonctionné plus régulièrement, le ravitaillement en matériel et en personnel n'a jamais cessé d'être assuré dans les meilleures conditions, et les réparations courantes ont été exécutées sans qu'on eût besoin de recourir à des organismes dont on ne disposerait pas en campagne.

Mais il ne s'ensuit pas que tout soit pour le mieux dans notre aéronautique militaire. La Commission d'enquête parlementaire qui a fonctionné il y a quelques mois, a signalé bien des déficiences, bien des erreurs dans l'organisation de notre cinquième arme.

Si ces erreurs n'ont pas ressorti au cours des manœuvres, c'est que celles-ci sont toujours préparées longtemps à l'avance, qu'elles durent peu, et que les forces déployées sont bien inférieures à celles que nous mettrions en ligne le jour d'une mobilisation générale.

Le rapport de la Commission parlementaire a eu pour conséquence le dépôt par le Ministre de la Guerre d'un projet de loi tendant à centraliser les services aéronautiques entre les mains d'un Directeur responsable. Jusqu'à ce jour, en effet, le grand chef de l'aéronautique militaire était un inspecteur permanent, dépendant, pour les questions administratives, de la Direction du Génie au Ministère de la Guerre. Cette organisation a pu fonctionner tant que l'aéronautique, sportive plutôt que militaire, n'avait pas pris son développement actuel, et grâce aussi à la valeur des chefs qui ont assumé cette lourde tâche, les généraux du Génie, MM. Roques et Hirschauer.

Mais il faut à tout prix, maintenant, que la nouvelle arme ait sa direction autonome, il faut la délivrer de toutes les lièges qui la paralysent, avions et ballons doivent être placés sous un chef unique, et constituer les deux branches distinctes d'un même grand service.

Le Ministre de la Guerre a confié au Général Bernard, à qui est

déjà due la réorganisation de notre artillerie, la lourde tâche de préparer l'organisation nouvelle. En faisant choix d'un officier n'appartenant pas au Génie, le Ministre a certainement voulu indiquer sa volonté de faire de l'aéronautique une arme vraiment autonome.

Nous l'en félicitons sans restriction et nous espérons que, dès sa rentrée, le Parlement ratifiera cette décision par le vote des crédits qui lui seront demandés pour sa réalisation. La nouvelle direction devra mettre sur pied, au cours de l'année 1914, une puissance aérienne nous assurant pour longtemps encore la première place parmi les nations.

Son effort, pour atteindre ce résultat, devra porter sur le perfectionnement indéfini du matériel, et il faudra, en ce qui concerne les dirigeables, prendre enfin parti pour le souple ou le rigide ; les ballons actuellement en chantier, entreront bientôt en service, et leur emploi permettra de décider en toute connaissance de cause sur ce point.

Pour les avions, qui sont de véritables engins de guerre, avec leurs blindages et leur armement, il faudra réglementer définitivement leur emploi selon le rôle qu'ils auront à jouer.

C'est la question notamment de l'aviation d'artillerie et de cavalerie, qui, d'après de récents articles du *Matin*, va être incessamment remise à l'étude sous la direction du colonel Estienne.

En terminant, et tout en rendant hommage à la ténacité, à l'endurance et au courage de nos aviateurs, souhaitons que l'arme nouvelle, dont la place est nettement faite maintenant à côté de ses quatre aînées, perde son caractère encore trop sportif pour devenir uniquement militaire.

La discipline y gagnera, et c'est devenu un lieu commun de dire qu'elle fait la force principale des armées.

Emile CHAUTEUPS,
Sénateur de la Haute-Savoie,
Ancien Ministre.

Examens

À la dernière session du baccalauréat en Sorbonne, un professeur d'histoire questionnait un candidat :

— Pouvez-vous me dire ce que c'est qu'un puritain ?

— Monsieur, dit le collégien ému, c'est quelqu'un qui n'a pas beaucoup d'argent.

Dans une autre salle un examinateur interrogeait un apprenti bachelier :

— Citez-moi donc, Monsieur, quelques corps gras ?

— La graisse.

— Naturellement. Et ensuite ?

— La glycérine.

— Soit. Vous n'en connaissez pas d'autres ?

Le candidat resta muet.

— Eh bien, Monsieur, poursuivit l'examinateur, et l'huile.

— L'huile, Monsieur, mais ce n'est pas gras, reprit le candidat interloqué, puisque on peut en manger le vendredi.

Un président facétieux

On sait qu'avant son élection à la première magistrature des États-Unis, M. Woodrow Wilson était professeur d'Université. Il s'adonnait surtout à l'étude de l'économie politique et de la sociologie, mais il ne dédaignait pas de faire des excursions dans le domaine de la philosophie.

Un jour, à un banquet, M. Wilson eut pour vis-à-vis un *businessman* très pratique et qui affectait un profond mépris pour les théoriciens en général et les philosophes en particulier.

— Pour moi, dit ce gentleman à son convive, le mot « philosophe » n'est

qu'un euphémisme pour désigner un sot. Qu'est-ce qui sépare un philosophe d'un sot ?

— Vous avez raison, répondit doucement M. Wilson, quelquefois il n'en est séparé que par la largeur d'une table.

Récemment, comme M. Wilson s'entretenait avec un de ses concitoyens, parvenu à la grande richesse après des débuts très pénibles, la conversation vint à rouler sur la misère et ses effets moraux.

M. Wilson émit l'avis que, d'une manière générale, la misère aigrissait les hommes et déprimait leur caractère. Son interlocuteur fut d'un avis contraire.

— Je considère, dit-il, que la misère est une excellente institutrice qui fait sortir de l'homme tout ce qui est caché en lui.

Et le Président répondit :

— C'est vrai. Elle fait tout sortir de l'homme, et, en premier lieu, ses coudes au travers de ses manches.

Le Cadet

Le roi Constantin peut être fier de son titre de feld-maréchal prussien.

À l'heure actuelle, ces dignitaires sont au nombre de cinq : le maréchal comte von Haeseler, nommé le 1^{er} janvier 1905, et âgé de 77 ans ; le duc Arthur de Connaught, dernier fils de la reine Victoria, qui reçut le glorieux bâton le 9 septembre 1906 ; le maréchal von Bock und Polach, nommé le 1^{er} janvier 1911, et le maréchal von der Goltz, de la même promotion.

Ces deux derniers sont septuagénaires : le roi Constantin, âgé de 45 ans, se trouve donc être le plus jeune des feld-maréchaux et aussi le moins ancien.

INFORMATIONS

LE VOYAGE PRÉSIDENTIEL

M. Poincaré a quitté Marseille mardi matin à 8 heures pour se rendre à Arles ; il a été reçu par le Conseil municipal dans les Arènes où une foule énorme se trouvait réunie.

Le maire a salué le Président de la République qui a prononcé une allocution que tous les auditeurs ont saluée avec enthousiasme.

La réception terminée, M. Poincaré a tenu à aller rendre visite au grand poète provençal Mistral qui l'a reçu dans sa propriété de Maillane, et lui a offert un très bel exemplaire de « Mireille ».

M. Poincaré a déjeuné à Graveson ; à ce déjeuner assistait Mistral.

Après le déjeuner, le Président de la République s'est rendu à Avignon. La réception a été enthousiaste. Au vin d'honneur qui fut servi, des discours ont été prononcés par le maire, par M. Guérin sénateur et Pourquely de Boisseville, député auxquels a répondu le Président.

À 3 h. 1/2 le Président a quitté Avignon pour aller à Orange où il a rendu visite au grand entomologiste Fabre.

Après cette visite, M. Poincaré se rend à la Bégude, où il est reçu par M. Loubet, ancien président de la République.

La réception est cordiale : M. Poincaré assiste au dîner offert par M. Loubet qu'il quitte à 10 heures pour rejoindre Montélimar où il prend le train qui le ramènera à Paris.

Le président de la République est rentré à Paris mercredi matin. M. Barthou et les ministres l'attendaient à la gare.

Le prochain voyage présidentiel est fixé au 19 octobre, à Reims, où aura lieu une grande fête sportive. Le dimanche suivant, 26 octobre, M. Poincaré ira à Chartres, à Dreux et aussi à Nogent-le-Rotrou, circonscription de M. Paul Deschanel, président de la Chambre.

Aucun déplacement n'aura lieu pendant la session parlementaire. À l'automne prochain le président se rendra en Algérie et au Maroc.

M. Etienne dans l'Est

À son retour de sa tournée d'inspection dans les casernes en construction dans l'Est, M. Etienne, ministre de la guerre, a fait les déclarations suivantes :

« Je suis entièrement et pleinement satisfait ; tout est prêt. Cela ne veut pas dire : tout est achevé ; mais tout est en état de parer aux nécessités de l'heure. Il y a trois mois, rien n'existait. Aujourd'hui des bataillons entiers sont logés, habillés, nourris aussi parfaitement que dans n'importe quelle garnison. Davantage : les bâtiments que je viens de visiter l'emportent en confort et en commodités sur toutes nos anciennes casernes. Ce sont vraiment des casernes modèles. Nous aurons pour le début de l'année prochaine une magnifique armée et la couverture la plus solide que nous ayons jamais possédée. Le pays peut avoir confiance. »

Les transports de l'Orléans

Le ministre de la guerre vient d'adresser à la Compagnie d'Orléans la lettre suivante relative aux transports par voie ferrée exécutés sur son réseau à l'occasion des grandes manœuvres du Sud-Ouest :

« La compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans a dû, pendant une période de trafic commercial intensif, assurer les transports de concentration et de dislocation d'une partie des troupes prenant part aux manœuvres du Sud-Ouest sous la haute direction de M. le général de division Joffre, chef d'état-major général de l'armée.

« Cet officier général m'a rendu compte de l'activité et du zèle déployés par le personnel de votre compagnie.

« Je suis certain que ces qualités se manifesteront de nouveau si le pays devait faire appel, au moment d'une mobilisation au dévouement et au patriotisme des agents du réseau ferré national.

« J'ai l'honneur de vous adresser personnellement et de vous prier de vouloir bien transmettre aux ingénieurs et agents de la Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans l'expression de ma bien vive satisfaction. »

Avant le Congrès de Pau

En réponse aux démarches récentes de la Fédération radicale et radicale socialiste des Basses-Pyrénées avait faites auprès de M. Emile Combes, l'ancien président du Comité exécutif a adressé la lettre suivante :

« Pons, 10 octobre 1913.

« Mon cher président,

« J'ai le très vif regret de ne pouvoir prendre part au congrès de Pau, et si j'ai tardé plus qu'il ne convenait peut-être à vous l'écrire, c'est que votre lettre si affectueuse et si émouvante par sa sincérité m'avait remué jusqu'au fond de l'âme.

« Quelque cuirasse que j'aie dû mettre autour de ma poitrine pour accomplir en toute tranquillité de cœur, au milieu des attaques les plus forcenées qu'un chef de gouvernement ait jamais subies, la tâche si urgente et si difficile qu'une foi extérieure, la foi du progrès lui avait réservée, je suis autant et plus que tout autre accessible aux émotions intérieures que provoque en moi l'accent d'une parole amie. Je dois sans doute cet état d'âme que ma vie publique ne laisse pas soupçonner, à mon origine, à mon éducation première, à cette particularité que je suis né et que j'ai vécu les années de mon enfance

et les premières années de ma jeunesse en pleine campagne ou, peu s'en faut, dans ce que vous nommez dans votre lettre un bourg écarté, et que j'ai pris de la sorte, dès la première heure de mon existence, la douce habitude de chercher dans la vie de famille, dans l'intimité de ses affections, comme aussi dans les effusions de l'amitié, une compensation aussi certaine que consolante aux déboires et angoisses de l'extérieur.

« Je tiens votre lettre, mon cher président, pour une de ces précieuses compensations. Vous êtes et vous restez « combiste », m'écrivez-vous, avec vos compagnons d'arme, parce que le combisme assure pour vous l'ensemble des réformes de tout genre qui étaient dans les cerveaux de nos ouvriers et de nos compagnards à l'époque même où je me suis efforcé de les réaliser avec un dévouement et un désintéressement absolus.

« Je vous remercie bien amicalement de vos déclarations et de votre témoignage de fidélité à une doctrine politique qui nous est commune. Au surplus, sachez bien, vous et vos amis, que si la réaction affecte pour notre politique une haine et un mépris aussi vains dans leurs effets que ridicules dans leurs expressions, la justice immanente des choses nous vengera dans l'avenir des injures et des dédains intéressés du présent.

« Dites bien à vos amis et compagnons, mon cher président, que si je ne suis pas de corps avec eux au congrès de Pau, j'y serai d'esprit et de cœur du premier jour au dernier et que j'applaudirai de loin à toutes les décisions du congrès qui seront de nature à nous garantir, par la reconstitution du Bloc de gauche, contre les efforts combinés de toutes les réactions.

« Agréez, mon cher président, en retour de votre démarche affectueuse, l'assurance d'une sympathie aussi vive que sincère.

Emile COMBES. »

La poste aérienne

Le premier essai de transport aérien des correspondances postales, a eu lieu mercredi 15 octobre. Cet essai s'est effectué de la façon suivante :

À 6 h. 30, un avion piloté par le lieutenant Roblin, s'envola de l'aérodrome de Villacoublay, emportant à son bord, les correspondances destinées au vapeur « Pérou ».

L'aviateur est passé par Châteaudun, Vendôme, Tours, Poitiers, Cognac, Jonzac et Pons, pour atterrir à Saint-Julien (Gironde), après avoir fait escale à Poitiers.

L'arrivée à Saint-Julien a eu lieu entre 13 et 14 heures. Les dépêches ont été transportées par automobile, de Saint-Julien à Pauillac, pour être embarquées sur le « Pérou ». Ce vapeur assure le service de la ligne des Antilles et de l'Amérique Centrale, par Santander, Point-à-Pitre, Base-Terre, Fort-de-France, Trinidad, La Guayra, Colon et Fort-Limoux.

M. Alfred Massé, accompagné de M. Fighiera, chef de son cabinet, et de M. Mazoyer, directeur de l'exploitation postale, assistait à Villacoublay au départ de l'aéroplane.

Formidable Explosion de Mine

Une épouvantable catastrophe s'est produite mardi dans une mine du pays de Galles, l'Universal Colliery, à Songhenwood, à dix mille de Cardiff.

Vers huit heures, une explosion formidable a fait sauter tous les bâtiments qui se trouvent à l'entrée du puits. La détonation a été si formidable que toute la maçonnerie de la mine s'est trouvée réduite en miettes. Un homme qui se tenait, au moment de l'explo-

sion, à une vingtaine de mètres de l'orifice a eu la tête emportée par la violence du choc. Il y avait à ce moment 931 ouvriers dans la mine.

L'ingénieur en chef, M. Shaw, organisa immédiatement les secours et descendit dans la mine par un puits voisin. 511 ouvriers ont été ramenés vivants à la surface. On a remonté six cadavres.

Vers midi, le feu a éclaté dans la mine. On a les grandes inquiétudes au sujet des hommes qui restent encore dans des galeries, et qui seraient au nombre de 414.

Des scènes déchirantes se sont produites à l'entrée du puits, autour de laquelle toute la population avoisinante est réunie.

Le Confit Balkanique

Nouvel incident turco-grec

La mauvaise impression causée par la réception du prince Sabah Eddin, à Athènes, s'est manifestée surtout par une apostrophe violente du grand vizir au représentant officieux de la Grèce, M. Levidis, au cours du bal donné lundi à l'ambassade de Russie. Le grand vizir, en présence de quelques ambassadeurs, a blâmé vivement l'attitude du gouvernement grec.

Chukri pacha et Yaver pacha

Le prince héritier de Bulgarie a reçu en audience le défenseur d'Andrinople, Chukri pacha et le général Yaver pacha, qui avait été fait prisonnier à la fin de novembre, près de Dedeagatch.

Ces deux officiers vont rentrer à Constantinople, où le portefeuille de la guerre serait, dit-on, offert à Chukri pacha.

Le passage des Dardanelles

Le commandant des Dardanelles a apporté des restrictions au passage des bateaux de marchandise. Les navires entrant dans le détroit pourront passer seulement pendant une heure avant midi. Les bateaux en sortiront seulement pendant une heure l'après-midi. Communication de cette décision a été faite aux missions étrangères.

Petites Nouvelles

Lundi, à 13 h. 30, le train des voyageurs 851, venant de Béziers, a tamponné entre Penassac-la-Canourgue et la gare de Monestier, la machine isolée 798. Le mécanicien Mézy et le chauffeur Boulois, de cette machine, ont été tués sur le coup. Plusieurs voyageurs ont été blessés.

— Un incendie a éclaté dans la synagogue de la bourgade de Nironovo, près de Varsovie. L'édifice était bondé, en raison d'une fête que l'on célébrait. Les cris de « Sauve qui peut » ayant retenti, une panique en est résultée. Sept femmes ont été écrasées, vingt-cinq ont été blessées.

— M. François L..., contre qui plainte avait été déposée à Lyon par un fabricant de soieries de Paris, s'est suicidé au commissariat de police.

— M. Gomot, sénateur, a inauguré, mardi matin, à Paris, l'exposition de l'Association française des amateurs et jardiniers chrysanthémistes.

— Le lieutenant Koenig, élève aviateur est tombé sur le terrain d'aviation de Niederneundorf, près de Berlin, par suite d'une descente en vol plané trop brusque, et il a été tué sur le coup. Les officiers aviateurs allemands Serno et Bohnstaedt, sont tombés à Straubing, pendant leur vol de Berlin à Stuttgart ; ils sont grièvement blessés.

CAUSERIE

Les vins français

La réputation de nos vins est universelle. Nos crus sont les crus souverains ; quel meilleur témoignage en pourrait-on donner que les multiples imitations qu'on prépare et qu'on livre à l'étranger sous leurs noms ? On ne compte plus les substitutions dont les producteurs français sont victimes.

La dénomination de « Champagne » est usurpée par des vins d'outre-Rhin préparés selon les formules de laboratoire et auxquels ne manquent que la qualité, le bouquet, l'arôme qui distinguent si nettement les champagnes français des savantes compositions allemandes ; nos vins de Bordeaux et de Bourgogne, régals des gossiers délicats, connaissent la concurrence des produits australiens ou californiens vendus froidement sous la même étiquette.

J'ai déjà examiné ici, dans des articles récents, les mesures qu'il conviendrait d'adopter pour qu'une concurrence déloyale ne fut pas faite aux vins français, pour que nos viticulteurs et nos commerçants ne fussent plus victimes de procédés trop ingénieux, pour que des appellations qui sont leur propriété exclusive ne tombent pas dans le domaine public et aussi que le consommateur étranger ne puisse plus être dupé.

Je voudrais, aujourd'hui, en résumant la situation de notre commerce d'exportation des principales régions viticoles, démontrer le tort que peuvent nous porter les manœuvres auxquelles se livrent nos rivaux en vendant leurs produits sous un nom qui ne leur appartient pas.

Nos exportations de vins de Champagne ont suivi depuis 60 ans et jusqu'en 1910, une marche régulièrement ascendante. Nous envoyons à l'étranger, d'après les renseignements officiels, cinq millions de bouteilles de champagne en 1850, seize millions en 1880, vingt-six millions en 1910. Ce dernier chiffre est tout à fait exceptionnel ; il n'a été atteint que parce que nos clients allemands et américains, notamment, craignaient une augmentation des droits de douane, — qui s'est d'ailleurs réalisée — et se sont empressés de constituer des stocks considérables.

Mais la moyenne de nos expéditions des dix dernières années n'est pas inférieure cependant à 22 millions de bouteilles.

La production de nos vins de Bordeaux, ainsi qu'il résulte d'une étude très complète de M. Lafargue, directeur des services agricoles de la Gironde, va s'accroissant sans cesse. Elle s'est élevée au total, d'après les évaluations administratives, de 1.650.000 hectolitres en 1850 à trois millions d'hectolitres environ en 1875.

Si elle a faibli ensuite — à cause de l'apparition du phylloxéra, de l'oïdium et du mildiou — et si elle s'est abaissée à 2.230.000 hectolitres en 1895, elle atteint en moyenne 3 millions 470.000 hectolitres de 1896 à 1905 et 3.470.000 hectolitres de 1906 à 1911.

La lutte entreprise par les propriétaires girondins contre le fléau parasitaire a été couronnée de succès. La quantité et la qualité des vins de Bordeaux ont été heureusement sauvegardées par les soins énergiques prodigués dès le début.

Les exportations qui étaient de un million 400.000 hectolitres en 1875 ont cependant notablement diminué depuis cette époque : elles dépassaient à peine neuf cent mille hectolitres en 1894, s'abaissaient en 1897 à 720.000 hectolitres.

Ce n'est que depuis 1907 qu'elles reprennent dans de très notables proportions ; de 755.000 hectolitres en 1907, elles passent à 860.000 hectolitres en 1909.

Le motif de la mévente à l'étranger

reste d'ailleurs toujours la même : préparation de vins australiens ou californiens vendus chez nos clients habituels sous une étiquette à laquelle ils n'ont pas droit, augmentation des droits de douane consécutive à la dénonciation de certains traités.

Quant aux vins de Bourgogne, la récolte n'est essentiellement variable, et le prix varie de façon extraordinaire. En 1900, on a recueilli 1.500.000 hectolitres environ, si l'on en croit les statistiques du Ministère de l'Agriculture, en 1910, quatre mille hectolitres seulement.

La récolte de 1911 a été évaluée à 145.000 hectolitres ; celle de 1912 à 325.000 hectolitres. En ce qui concerne les prix des crus classés, je ne veux citer qu'un exemple, celui du vin des hospices de Beaune.

Les deux pièces (456 litres) ont été vendues aux enchères 320 francs en 1902, 150 francs en 1905, 1720 francs en 1906, 620 francs en 1908, 3.300 francs en 1909, 6.050 francs en 1911 — année « record », 1750 francs en 1912.

Les crus de Bourgogne ont des débouchés nombreux et assurés, tant à l'intérieur qu'à l'étranger ; l'exportation absorbe facilement la moitié ou les trois quarts de la production.

On se rend compte du chiffre d'affaires que représente nos exportations et encore n'ai-je point parlé de nos exportations de vins de consommation courante et de l'intérêt qui s'attache à ce que les conventions internationales de Madrid, de Bruxelles et de Washington — qui avaient pour but de protéger la propriété commerciale — non seulement soient rigoureusement appliquées mais encore et surtout soient complétées pour empêcher une fraude qui porte à nos viticulteurs le plus grand préjudice et nuit au renom mérité de nos produits.

Adrien DARIAC,

Député de l'Orne.

CHRONIQUE LOCALE

Les Sanctions des Manœuvres

Après les grandes manœuvres, de vives critiques s'élevaient contre des officiers supérieurs qui, disaient les arbitres, étaient incapables au point de vue physique au moins, de rester à la tête de leurs troupes.

On citait même les noms de ces officiers supérieurs et l'on attendait avec impatience l'avis, le rapport du généralissime Joffre, en même temps que la décision du Conseil supérieur de la guerre.

Mais parmi les officiers dont l'incapacité physique et même professionnelle était reconnue, se trouvaient, paraît-il, des grands chefs notoirement connus pour leur esprit clérical.

Il n'en fallut pas davantage pour que la réaction essayât de parer le coup ; et dans ses journaux, très habilement, elle attaqua des généraux dont le tort, à ses yeux, était d'être républicains.

Ses conseils ne pourront manquer d'être entendus, et le résultat est presque acquis.

Dans sa séance tenue mercredi, le Conseil supérieur de la guerre aurait, dit-on, décidé de mettre à la retraite d'office plusieurs généraux, parmi lesquels les généraux Faurie, commandant le 16^e corps, et Sauret, divisionnaire.

La réaction en proposait bien d'autres, qui n'ont pas l'heur de lui plaire.

Le Gouvernement suivra-t-il les avis donnés ? N'examinera-t-il pas plus attentivement les cas des offi-

ciers à frapper d'une mise à la retraite d'office ?

Dans une lettre adressée au ministre de la guerre le général Faurie proteste contre les machinations dont il est victime depuis 1 an. Après avoir démontré par les notes, les appréciations de ses chefs que tout ce qui lui est reproché est faux, il écrit : « Il y a plus d'un an que j'étais informé qu'on me casserait les reins ».

Et il ajoute : « On voulait perdre le général républicain ».

Assurément, le rajournement des cadres s'impose : les grandes manœuvres dernières ont révélé que bien des chefs ne sont plus à leur place à la tête de leurs troupes, mais pour sauver quelques amis, qui dès les premiers jours ont été déclarés incapables, il ne faudrait pas que l'on écoute les critiques de la réaction ; intéressée, elle tentera d'user de représailles contre les officiers républicains en les calomniant comme elle fait pour le général Faurie.

Elle a commencé : lui donnera-t-on raison ?

L. B.

M. de Monzie à Figeac

Mercredi, jour de foire, M. de Monzie, député du Lot, sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande, est arrivé dans notre ville par le train 23, express de Paris à Toulouse.

A la descente du wagon, il a été salué par MM. Laburthe, sous-préfet ; le docteur Fernand Pezet, maire de Figeac, et nos deux représentants à la Chambre et au Sénat, MM. Bécays et Loubet.

M. de Monzie a déjeuné chez M. Loubet et a dîné chez M. Bécays.

La réunion a été très intime. M. de Monzie est reparti de Figeac par le train de 21 heures.

Enregistrement

Résultat définitif du Concours du Surnumérierat de l'Enregistrement, pour les élèves du Lycée Gambetta.

Nombre de candidats présentés, 6. Nombre de candidats reçus, 6. Ce sont : MM. Chagniard, reçu avec le n° 30 ; Allard, avec le n° 86 ; Robert, avec le n° 116 ; Descargues, avec le n° 126 ; Hervet, avec le n° 127 ; Grelault, avec le n° 128. Nos félicitations.

Postes

Par arrêté ministériel, en date du 8 octobre, M. Pagès, sergent au 7^e d'infanterie, est nommé facteur des Postes à Paris.

Enseignement primaire

M. Trompette, instituteur adjoint à l'école primaire supérieure de Martel, est délégué pendant l'année scolaire 1913-1914, dans les mêmes fonctions à l'école primaire supérieure de Craponne (Haute-Loire), en remplacement de M. Tauveron, appelé sous les drapeaux.

Ambulants, Forains et Nomades

Le « Journal Officiel » publie les instructions adressées aux préfets par le ministre de l'Intérieur pour l'application de la loi sur l'exercice des professions ambulantes et la réglementation de la circulation des nomades. Ces textes s'appliquent à trois catégories distinctes :

1. Les marchands ambulants ;
2. Les commerçants et industriels forains ;
3. Les nomades.

Les marchands ambulants qui exercent leur profession sur la voie publique, hors de la commu-

ne où ils ont leur domicile et leur résidence fixe, sont simplement astreints à faire une déclaration à la préfecture ou à la sous-préfecture de leur arrondissement.

Les forains, c'est-à-dire les commerçants ou industriels qui, n'ayant en France, ni domicile ni résidence fixes, se transportent pour exercer leur profession dans les villes et les villages, les jours de foire, de marché ou de fête locale, sont tenus de demander un carnet d'identité à la préfecture ou à la sous-préfecture de l'arrondissement où ils se trouvent. Ils doivent établir qu'ils possèdent la nationalité française.

Les nomades sont tous les individus qui, ne pouvant être considérés comme marchands ambulants forains, circulent en France sans avoir de domicile ou de résidence fixes. Ils vivent généralement dans des « roulottes » et sont désignés habituellement sous le nom de romanichels, de bohémiens, de tziganes, de gitanes.

Chaque nomade doit être muni d'un carnet anthropométrique délivré par la préfecture ou la sous-préfecture de l'arrondissement où il se trouve.

Ce carnet contient le signalement anthropométrique du nomade, ses empreintes digitales, sa photographie de face et de profil. En outre, tout chef de famille ou de groupe de nomades est pourvu d'un carnet collectif contenant la liste des personnes l'accompagnant la description de leurs voitures et le numéro de la plaque spéciale que chaque véhicule doit porter.

Les nomades venant de l'étranger ne pourront être admis à pénétrer sur notre territoire que s'ils justifient de la qualité de Français par des pièces authentiques.

Conférences agricoles

M. Douaire, Directeur des Services agricoles du Lot, fera des conférences publiques et gratuites sur l'Organisation de l'assurance mutuelle contre la mortalité du bétail, le dimanche 19 octobre, à 10 heures du matin, à Lasbouygués ; à 2 heures du soir, à Bagat.

Conseil d'Arrondissement de Cahors

2^e partie de la session de 1913

Voici le compte rendu complet de la séance du Conseil d'Arrondissement de Cahors qui a eu lieu lundi, et dont nous avons donné mercredi un résumé :

L'an mil neuf cent treize et le treize du mois d'octobre, à dix heures du matin, le Conseil d'arrondissement de Cahors s'est réuni à l'hôtel de la Préfecture, dans la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. le Docteur Gélis, Président.

Etaient présents : MM. le Dr Gélis, Dr Bénéch, Cambornac, Dujol, Fournier, Dr Mendailles, Dr Peindarie, Dr Pénel, Pons et Dr Couderc.

Excusés : MM. le Dr Ducros et Fihhol.

M. Cassagneau, Secrétaire général assiste à la séance.

M. le Président, en son nom et au nom de ses collègues, souhaite la bienvenue à M. Cassagneau, secrétaire général ; il est persuadé que les membres du Conseil pourront entretenir avec lui les relations les plus amicales.

M. le Secrétaire général remercie M. le Président des paroles aimables qu'il a bien voulu lui adresser et de son accueil cordial et assure le Conseil de son dévouement aux intérêts de l'arrondissement de Cahors.

M. le Secrétaire donne ensuite lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observations.

amour la force nécessaire pour lutter contre Diane avec une énergie et une résolution que rien ne faisait ployer, ne put répondre à Gontran sans un embarras manifeste :

— Mais, oui sans doute, M. de Simeuse est de mes amis... pourquoi donc en serais-tu autrement ?... C'est un excellent jeune homme que M. Raoul, et je t'assure que notre père le trouve tout à fait à son gré...

Jeunes filles, défiez-vous de l'émotion qui s'empare de vous lorsque vous entendez prononcer tout haut un nom que bien souvent vous prononcez tout bas...

Défiez-vous d'une rougeur qui vous trahit...

Défiez-vous d'un soupir qui vous dénonce...

Vous croyez votre secret bien caché dans le plus mystérieux réduit du joli cœur où il repose... et tandis que sur lui vous veillez de votre mieux avec toute sorte de zèle et de vigilante attention, déjà il s'est envolé à votre insu, et chacun autour de vous le connaît et le commente...

Le trouble de Blanche fut un trait de lumière pour Gontran.

— Ah ! ah ! pensa-t-il, il paraît que le vent d'amour souffle de ce côté... Eh bien, je ne m'en doutais pas !... Du reste il ne s'agit sans doute que d'un innocent enfantillage, et, le jour où il me semblerait indispensable de faire tourner le vent, j'en viendrais à

Sous-Répartement

M. le Président donne lecture du rapport de M. le Préfet sur la question de Sous-Répartement. Il fait connaître que le Conseil Général a procédé au répartition de la Contribution personnelle-mobilière d'après le même projet que celui adopté l'année précédente, c'est-à-dire d'après le projet N° 3, mais a refusé de répartir les contingents des contributions foncière (propriétés non-bâties) et des portes et fenêtres.

Le Conseil après délibération : En ce qui concerne la contribution foncière (propriétés non-bâties) adopte les chiffres proposés par M. le Préfet qui ne sont autres que ceux assignés aux Communes pour l'année précédente, modifiés seulement par les changements survenus dans la matière imposable.

En ce qui concerne la contribution des portes et fenêtres, adopte par 5 voix contre 4, le projet N° 2.

En ce qui concerne la contribution personnelle-mobilière, adopte par 6 voix contre 3 le projet N° 3.

En raison de la vacance du château de Mercuès, le Conseil décide d'accorder à cette commune une réduction de la moitié du contingent afférent à cet immeuble, soit 36 francs, et de répartir la différence conformément aux chiffres portés dans la colonne 7 de l'état de sous-répartement.

M. Dujol demande qu'à l'avenir l'administration communique avant la session aux membres du Conseil un tableau présentant les divers projets de répartition des contingents de la contribution des portes et fenêtres.

Vœux

M. le Dr Peindarie dépose le vœu suivant :

« Le Conseil d'Arrondissement, « Considérant que dans la loi relative à l'assistance aux familles nombreuses, il est stipulé que l'âge de 13 ans peut être reculé jusqu'à 16 pour les enfants pouvant produire un contrat d'apprentissage ; que les jeunes ouvriers agricoles ne sont pas considérés comme apprentis et que cette mesure est appelée à enlever des bras à l'agriculture et à favoriser l'exode des habitants de la campagne ;

« Considérant d'autre part que l'apprentissage en agriculture est aussi important, aussi difficile, aussi intéressant que dans certaines industries ;

« Emet le vœu que soient considérés comme apprentis les jeunes ouvriers appartenant à l'agriculture. »

Adopté à l'unanimité.

M. le Dr Bénéch présente le vœu suivant :

« Le Conseil d'Arrondissement, « Considérant qu'il est d'intérêt national de venir en aide aux familles nombreuses ;

« Emet le vœu que la commission chargée de l'attribution du secours de 0,75 aux familles nombreuses dont les enfants sont sous les drapeaux, alloue en tout premier lieu ledit secours aux familles nombreuses telles que les définit la loi du 14 juillet 1913, c'est-à-dire au père de famille ayant quatre enfants ou à la veuve ayant trois enfants. »

Adopté à l'unanimité.

M. le Dr Penel présente le vœu suivant :

« Le Conseil d'Arrondissement, « Considérant qu'il est urgent d'arrêter le progrès de l'alcoolisme en France ;

« Emet le vœu que dans l'arrêté que l'administration sera amenée à prendre conformément à la loi du 30 juillet 1913, la longueur du rayon

de la zone protégée soit telle que désormais l'ouverture d'un nouveau débit exclusif de boissons soit interdit sinon sur tout le territoire de la commune, du moins sur toutes les parties comprenant des agglomérations d'habitants. »

Adopté à l'unanimité.

M. Pons renouvelle ensuite le vœu émis par lui à la précédente session et tendant à ce que les jours de foire de Cahors, la Compagnie des chemins de fer d'Orléans ajoute un ou deux wagons de voyageurs au train de marchandises qui part de Cahors vers 3 heures du soir pour se diriger vers Libos.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Un scandale

Le Parquet, informé que des faits scandaleux se seraient passés à Labéraudie, a ouvert une enquête.

Mercredi la gendarmerie de Cahors a procédé à l'interrogatoire des fillettes victimes d'outrages à la pudeur ; leurs parents ont été également entendus.

Une vive émotion règne dans le petit village de Labéraudie, émotion qui n'est pas prête à se calmer, nous dit-on.

Néanmoins, il faut attendre la fin de l'enquête ordonnée par le Parquet pour se prononcer.

Les fillettes victimes d'outrages à la pudeur ne seraient pas âgées de plus de 11 ans.

Crédit agricole

M. Rey, sénateur du Lot fera une conférence sur le Crédit agricole à la Mairie de Catus, dimanche 19 octobre à 2 heures du soir.

Les Exemptés et le Conseil de Révision

Au moment de l'incorporation du contingent, les jeunes gens ajournés ou exemptés par le conseil de révision sont convoqués, entendus et examinés par la commission spéciale de réforme qui se réunit à cet effet pour statuer en dernier ressort sur le cas de ces exemptés. Or, il s'en trouve parmi eux dont les déficiétés physiques irrémédiables rendent superflu ce nouvel examen. Aussi, le ministre de la guerre vient-il de décider que les jeunes gens dont le conseil de révision aurait proposé l'exemption pour ces déficiétés seront considérés comme représentés d'office par l'un des membres de la commission de réforme au cas où ils n'auraient pu se représenter eux-mêmes ni se faire représenter devant cette commission.

Société nationale d'Horticulture de France

Le vendredi 24 octobre, à Midi, s'ouvrira au Cours-la-Reine, l'Exposition horticole d'automne organisée par la Société nationale d'Horticulture de France, consacrée aux Chrysanthèmes, Fruits et Fleurs de saison, ainsi qu'aux légumes, aux Industries horticoles et aux Beaux-Arts horticoles.

Cette fête florale ouvrira les autres jours de 9 heures du matin à 7 heures du soir et clôturera le dimanche 2 novembre, au soir.

Tous les jours de 2 heures à 4 heures, musique militaire ou civile.

Jeux Floraux du Languedoc

Le concours annuel de Poésie et de Prose des Jeux Floraux du Languedoc est ouvert depuis le 1^{er} octobre ; il sera clos le 31 décembre prochain.

L'Eglantine d'Or et d'Argent, sera décernée cette année comme Prix

LES VIVEURS DE PROVINCE

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

TROISIÈME PARTIE

Diane et Blanche

XXXII

Blanche et Gontran.

Lé vicomte, nous devons le dire, s'excitait de tout son pouvoir à cette haine...

Mais il eut beau faire... il lui fut impossible de se soustraire d'une heure à l'autre à la rayonnante et pure influence de ce visage si chaste et si doux, de ces yeux charmants, de cette grâce virginale...

— Pauvre enfant ! pensa-t-il, elle est innocente, après tout... Elle ignore... elle n'a tressaillé dans aucune duplicité... elle n'est complice d'aucune fourberie... Pourquoi faut-il que mon intérêt soit sa perte !... Aussi vrai que je me nomme le vicomte Gontran de Presles, si cela n'était indispensable pour assurer

mon repos, je ne toucherais pas à son bonheur... Je ne déchirerais point le voile qui, en lui cachant le passé, lui cache aussi l'avenir...

Tandis que Gontran se livrait à ces pensées, il y eut un instant de silence entre les deux jeunes gens.

— Mon frère, dit Blanche tout à coup, je ne sais si je me trompe, mais il me semble que tu vas bien rarement maintenant à la villa Labardès...

— Non, tu ne te trompes pas... répondit Gontran avec un sourire, mais à quel propos cette remarque ?

— Tout simplement à ce propos qu'autrefois tu semblais aimer beaucoup le baron de Labardès... et je croyais en outre que son fils adoptif, M. Raoul de Simeuse, était ton ami... du moins tu les voyais souvent l'un et l'autre...

— C'est vrai...

— Pourquoi donc avoir tout d'un coup cessé tes visites ?...

— Je le sais à peine moi-même... d'autres relations m'ont un peu détourné de celle-là...

— Ah ! oui... tes relations avec ce grand et gros monsieur si décoré que tu as fait dîner ici l'autre jour... ce baron... ce Parisien...

— Est-ce qu'il n'a pas le bonheur de te plaire, ce grand et gros monsieur si décoré, comme tu l'appelles ?

— Ah ! non, par exemple ! s'écria Blanche avec une expression naïve, il

me déplaît miraculeusement !

— Et d'où te vient cette répulsion caractérisée ?...

— Si tu voulais être franc, mon cher Gontran, tu conviendrais que tu le dévines sans qu'il soit besoin que je te le dise... ce monsieur me déplait parce qu'il est déplaisant... n'est-ce pas la meilleure de toutes les raisons ?

— Tu le trouves déplaisant parce qu'il Diane et Georges ont dit du mal de lui devant toi...

— Non...

— En donnerais-tu ta parole d'honneur ?...

— Je te donne ma parole d'honneur que je n'ai pas même entendu Diane et Georges prononcer son nom...

— Enfin tu lui préfères le baron de Labardès ?...

— Ah ! je le crois bien !... il est si bon, si noble, si plein de franchise et de dévouement à ses amis !...

— Quel enthousiasme ! fit Gontran en riant.

— Enthousiasme sincère, je t'assure.

— Et Raoul de Simeuse est-il aussi de tes bons amis ?...

Blanche cessa de mériter son nom. Pendant quelques secondes elle fut rose comme une cerise à demi-mûre, depuis la naissance de son sein d'ivoire jusqu'à la racine de ses cheveux.

Cette enfant, qui trouvait dans son

bout sans peine...

Puis tout haut il reprit :

— Je reconnais mes torts et je m'empresserai de les réparer... Dès demain j'irai voir Marcel de Labardès et Raoul, et pour peu que tu désires je pourrai les ramener dîner avec nous...

— Oh ! mon frère, s'écria Blanche vivement et avec une sorte d'effroi, oh ! mon frère, ne fais pas cela...

— Il ne faut pas ramener ces messieurs ? demanda Gontran surpris au-delà de toute expression et croyant avoir mal compris.

— Non... il ne le faut pas...

— Et, à cause de quoi, ou à cause de qui ?...

— A cause de Diane... répondit la jeune fille emportée par son premier mouvement.

— Que veut dire cela ? Est-ce que Diane serait l'ennemie de tes bons amis ?

— Elle déteste M. de Simeuse.

— Tu en es sûr ?...

— Je n'en suis que trop sûr, hélas ! et bien plus... Diane qui m'aimait tant... Diane dont le cœur était pour moi à la fois celui d'une mère et celui d'une sœur, Diane me retire sa tendresse...

Gontran tombait de surprise en étonnement et d'étonnement en stupefaction.

— Mais c'est impossible ! s'écria-t-il en songeant au secret terrible

de Genre, en même temps que la Marguerite, le Genêt, La Primevère, l'Éillet, etc., qui récompenseront d'autres prix. Le Programme détaillé du Concours sera adressé à ceux qui en feront la demande à M. le Secrétaire des Jeux Florans du Languedoc à Lamalou-les-Bains, (Hérault).

Etat des cultures

L'Officiel publie, d'après les rapports des professeurs d'agriculture, les renseignements sur l'état des cultures au 1^{er} Octobre 1913.

Voici pour les Lot's renseignements suivants : Maïs, pommes de terre, topinambours. Etat des cultures : assez bon. Betteraves, prairies artificielles, fourrages verts. Etat des cultures : assez bon.

Près naturels : Etat des cultures : bon. Vignes : Etat passable. pommes et poires à cidre : Etat mauvais. Tabac : Etat passable.

Tribunal de simple police

Dans sa dernière audience, le tribunal de simple police de Cahors a jugé les affaires suivantes :

Mme Julie Fauché, épouse Lasvènes, ménagère à Cahors. Contrevenant pour avoir laissé divaguer des poules sur la voie publique : 1 fr. et aux frais.
— Jean-Pierre Bessières, marchand d'œufs à St-Pantaléon, canton de Montcuq. Contrevenant pour avoir laissé divaguer un cheval attelé sur la voie publique : 1 fr. et aux frais qui s'élèvent à 6 fr. 80.

— Marcelin Bergon, boulanger à Cahors. Contrevenant pour défaut d'éclairage : 1 fr. d'amende et aux frais.

— Germain Fau, domestique à Varaire, chez M. D..., celui-ci pris comme civilement responsable. Contrevenant pour conduire une voiture sur laquelle il était monté et traînée par deux mulets sans guides : 1 fr. et aux frais.

1^o Anna Bélibens, épouse Lamote, à Pradines ;
2^o Léon Verdier, à Pradines ;
3^o Jules Vigué, à Pradines ;
4^o Louis Bonnafous, à Pradines ;
5^o Eugène Méric, à Pradines.

Prévenus pour fermeture tardive et séjour dans l'établissement après l'heure réglementaire.

Les susnommés sont condamnés à 1 fr. d'amende et aux frais.
— Jean Roldés, à Aujols, canton de Lalbenque et Madeleine Ternus, épouse Champon, à Cahors, prévenus de violences légères réciproques sur la voie publique sont condamnés tous deux à 1 fr. 50 d'amende et aux frais.

Conseil de guerre du 17^e Corps

Séance du 14 Octobre

P. L. Y., né le 11 septembre 1890 à Autoire, cavalier au 10^e dragons a comparu avec deux de ses camarades devant le Conseil de guerre du 17^e corps.

Ils étaient accusés d'avoir, le 23 août, volé à Montauban, au préjudice de la Coopérative du régiment une somme de 6 fr. 70, des bouteilles de limonade et de vin.

P. L. Y. et ses camarades ont été condamnés à 1 an de prison avec sursis.

Foire du 11 octobre

La foire du 11 octobre a été médiocre. Les cours des animaux et des diverses denrées ont été les suivants :

Bœufs gras, de 38 à 42 fr. les 50 kilos ; vaches, de 30 à 33 fr. les 50 kilos ; bœufs de travail, de 900 à 1.000 fr. la paire ; vaches, de 700 à 850 fr.

Cochons, de 18 à 45 fr. pièce selon grosseur ; moutons gras, 1 fr. 40 ; agneaux, 1 fr. 05 le kilo ; brebis d'élevage, de 40 à 45 fr. pièce.

Marché. — Poulardes, 0,95 ; poulets, 1 fr. ; canards, 0,70 ; dindes, 0,70 ; lapins privés, 0,50, le tout le demi-kilo.

Lapins sauvages 1,50 à 2 fr. ; lièvres, de 4 à 5,50 ; perdreaux, 1,40 à 1,75 pièce ; œufs 1,40 la douzaine.

Halle. — Blé, 21 fr. l'hectolitre ; maïs, 13 fr. l'hectolitre ; pommes de terre, 6 fr. l'hectolitre.

Musique du 7^{me} régiment d'Infanterie

PROGRAMME DU 16 OCTOBRE 1913

Honeymoon (Allegro) Rosey
La Petite Mariée (Ouv.) Lecoq
Fleur d'Automne (Valse) Sainderna
Le Désert (Fragments) F. David
Les Marionnettes (Polka) O. Métra
Allées Pénélon, de 15 h. à 16 h.

Arrondissement de Cahors

Pomarède

Disparu. — Le sieur Touraine, cultivateur, demeurant au bourg de Pomarède, a disparu de son domicile depuis le 6 octobre courant.

Voici son signalement : Taille

moyenne, 1 m. 62 environ ; 63 ans, barbe et cheveux grisonnants, assez gros, figure un peu rouge violacé.

La famille serait reconnaissante à qui signalerait son passage.

Sauliac

Subventions pour chemins vicinaux. — La commission départementale procédant en vertu de la délégation du conseil général, a réparti la somme de 1.000 francs par canton à titre de subventions aux communes pour travaux sur les chemins vicinaux.

Dans le tableau concernant le canton de Lauzès, nous relevons les subventions suivantes :

Blars : Elargissement de la traverse, 60 fr.

Sauliac : Entretien des chemins vicinaux, 80 fr.

Grézels

Conseil municipal. — Le conseil municipal de Grézels s'est réuni dimanche dernier, à la mairie, à 11 heures du matin, sous la présidence de M. Molinié, maire.

M. le maire donne connaissance à l'assemblée que M. Pierre Rouquié, de Grézels, âgé de 70 ans, malade et dépourvu de ressources, demande en vertu de la loi du 14 juillet 1905, à être admis à l'assistance à titre de incurable.

L'assemblée à l'unanimité, reconnaissant que M. Rouquié est effectivement nécessiteux, décide de l'admettre à l'assistance aux vieillards et de lui accorder un secours mensuel de cinq francs.

Sur la proposition de M. le maire, l'assemblée admet d'urgence M. Clovis Caumont à l'assistance médicale gratuite.

Culture du tabac. — Les cultivateurs voudraient faire des plantations de tabacs sont invités à en faire la déclaration à la mairie les 20, 21 et 22 octobre, de 1 h. à 4 heures du soir. Les dates ci-dessus doivent être rigoureusement observées.

Il ne pourra être donné suite aux déclarations tardives.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Remonte. — Avant-hier mardi, allée de la Gare, le comité du dépôt de remonte d'Aurillac a procédé à l'achat de chevaux de selle pour l'armée.

Sur une cinquantaine d'animaux 17 magnifiques sujets ont été acceptés dans les prix de 1.000 à 1.200 fr.

Saint-Félix

Réjouissances. — A l'occasion de leur prochain départ, les conscrits de la classe 1913 avaient organisé, dimanche dernier, 12 courant, plusieurs bals de jour et de nuit.

Ces bals ont tous été très animés et la plus franche gaieté n'a cessé de régner toute la journée et toute la nuit de dimanche.

Gréalou

Conseil municipal. — Le conseil municipal de notre commune s'est réuni, dimanche dernier, sous la présidence de M. Oscar Védroue, maire.

Tous les conseillers en exercice sont présents.

Le conseil décide l'envoi d'urgence, d'un indigent à l'hospice de Figeac et de prendre à la charge de la commune la part réglementaire de la dépense qui incombera à cette dernière du fait de cette hospitalisation.

Il prend ensuite en considération la demande du nouveau desservant de Gréalou qui désire louer le presbytère et il autorise M. le Maire à passer le bail aux conditions suivantes : le preneur paiera un loyer annuel de 25 fr. et sera chargé des impôts, de la prime d'assurance et de toutes les réparations locatives du presbytère.

Le conseil décide, enfin, de faire exécuter audit presbytère quelques réparations urgentes qui incombent à la commune et même quelques autres dont s'était chargé le précédent locataire et qu'il oublia de faire exécuter.

Marcilhac

Syndicat de planteurs de tabac. — Les membres de notre syndicat de planteurs de tabac se sont réunis dimanche dernier, sous la présidence de M. Bru Jacques, adjoint au maire, vice-président, en l'absence de M. Garrigues président, empêché.

Le président donne la parole aux délégués de la Fédération. Ces derniers rendent compte de la réunion du 5 octobre et font connaître la liste des candidats experts sur laquelle figure M. André Marceac, du syndicat de Marcilhac.

Cette liste sera soumise dimanche prochain 19 octobre, aux suffrages des planteurs des communes comprises dans la 1^{re} Commission.

Les membres du syndicat approuvent l'attitude de leurs délégués et décident de voter par discipline pour la liste entière présentée par la Fédération.

Conseil de révision. — Les jeunes gens de notre commune, conscrits de

la classe 1913 ont subi vendredi dernier 10 octobre à Cahors les épreuves du conseil de révision. Sur les 4 présentés, 3 furent déclarés bons pour le service et un fut ajourné.

Accompagnés d'un brillant orchestre dirigé par M. M. Bach, ces jeunes gens donnèrent au chef-lieu de canton et au bourg de Marcilhac une animation inaccoutumée.

Un banquet fraternel les réunissait le soir à l'hôtel Marceac dont l'éloge n'est plus à faire. Le maire et quelques amis y assistaient.

Les chansons patriotiques et les monologues déplorant de notre ami Delphin Marqués et autres convives terminèrent cette fête intime, qui se clôtura par un joyeux bal au Café Central.

Nos félicitations à ces jeunes gens, qui ont perpétué encore une fois la tradition proverbiale de la gaieté marcilhacoise.

Corn

Accident. — Le retour de nos jeunes conscrits faillit être marqué par un triste événement. Comme ces jeunes gens, pleins d'entrain rentraient de Livernon en voiture vers dix-sept heures, un brancard se brisa au sommet de la côte de Corn, très rapide et très dangereuse. Un moment d'arrêt du mulet qui conduisait la voiture leur permit de mettre pied à terre ; mais quelques minutes après, la bête effrayée renversa son conducteur et se dirigea à fond de train vers la place publique où l'attelage versa.

Grosse émotion dans le bourg et particulièrement dans les familles respectives de nos jeunes gens qui d'ailleurs ne tardèrent pas à arriver et à rassurer tout le monde.

Le jeune conducteur renversé dans la côte fut ramené chez lui par les soins de M. Larnaudie curé de Reyvignes, qui passait justement en voiture et dont nous nous faisons un plaisir de louer poliment la complaisance. Après examen sommaire, il fut reconnu que le blessé n'avait guère qu'une plaie à la tête.

Le soir, banquet à l'hôtel Lapergue ; mais peu d'entrain, ce fâcheux accident ayant fort ému notre jeunesse.

Saint-Céré

Les vendanges. — La récolte sera cette année, plus belle et plus abondante que l'année dernière. La vendange se vend de 15 à 16 fr. les 100 kilos.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Conseil d'arrondissement. — Lundi dernier, le Conseil d'arrondissement s'est réuni à la sous-préfecture à dix heures et demie, pour la tenue de la deuxième partie de la session de 1913.

Etaient présents : MM. Daulliac, Delor, Pébeyre, Coulon, Delbouis et Claret.

Absents, excusés : MM. de Camy, Lascoux et Faurie.

M. F. Paulvé, sous-préfet, assiste à la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le Président donne connaissance à l'assemblée des instructions de M. le Préfet l'invitant à procéder au sous-répartement entre les communes de l'arrondissement, du principal des contributions foncières (propriétés non bâties), portes et fenêtres, et personnelle-mobilière.

Le Conseil refuse de procéder au répartition des contributions foncières (propriétés non bâties) et des portes, et, en ce qui concerne la contribution personnelle-mobilière, a adopté le projet n° 3 (au centime le franc des valeurs locatives d'habitation).

Le conseil répartit entre les communes de l'arrondissement la part du contingent de l'impôt du petit séminaire de Montfaucon, comme affectant un immeuble vacant.

Sur la proposition de M. Delor, le Conseil émet le vœu que la Compagnie d'Orléans fasse établir une halte au passage à niveau n° 111 au lieu dit Pougny, sur la ligne de Figeac à Brive, pour desservir diverses communes, et notamment celle de Miers où se trouve la station thermale d'Alvignac-Miers, qui prend une extension considérable.

Les vendanges. — Le temps est magnifique et la récolte se fait dans des conditions particulièrement favorables. En général, les viticulteurs sont satisfaits : la récolte est moyenne et le vin sera excellent.

Gramat

Remonte. — Le Comité d'achats du dépôt de remonte d'Aurillac a procédé Mercredi 15 courant à des achats de chevaux à Gramat ; sur 120 chevaux présentés par 90 propriétaires, 43 achats ont été effectués à des prix variant de 1.000 fr. à 1.500 fr.

Martel

Ecole primaire supérieure. — Nous apprenons avec plaisir, que deux élèves de notre école primaire supérieure viennent d'obtenir le brevet élémentaire à la session d'octobre.

Ce sont : MM. Prosper Maury, de

Saint-Sozy et Joseph Louradour, de Bétaillé.

Nous adressons à ces jeunes lauréats et à leurs maîtres dévoués nos meilleures félicitations.

Ces succès viennent s'ajouter à la liste déjà longue des succès obtenus pendant l'année scolaire 1912-1913 que nous publions ci-après :

Brevet élémentaire : 11 présentés, 9 reçus.

Certificat d'études primaires supérieures : 4 présentés, 4 reçus.

Ecole normale primaire : 4 présentés, 3 admissibles, 1 admis.

Contributions indirectes : 1 présenté, 1 reçu.

Ecole des apprentis mécaniciens de la flotte : 1 présenté, 1 reçu.

Prytanée militaire de La Flèche : 1 présenté, 1 reçu.

Certificat d'études primaires : 12 présentés, 10 reçus.

Les familles peuvent donc être pleinement rassurées sur la valeur de l'enseignement qui est donné dans notre école primaire supérieure.

Une section agricole fonctionnera à partir du 15 novembre prochain.

Cressensac

Notre Foire. — Notre foire a été plus importante que la précédente. Le temps étant beau et les paysans ne pouvant s'occuper aux travaux des champs à cause des pluies, ont amené sur notre marché beaucoup de bestiaux. Au foirail des bœufs, de nombreuses transactions ont eu lieu, à des prix très rémunérateurs.

Bonne recette pour nos commerçants, ainsi que pour les marchands forains.

Notre prochaine foire aura lieu le 5 novembre.

Soucirac

Tombé d'un noyer. — La récolte des noix donne lieu, tous les ans, à des accidents souvent graves qui tiennent à la dangereuse habitude qu'on a dans notre région, de monter sur l'arbre pour gauler les fruits avec plus de facilité.

Un accident semblable vient de survenir à un de nos plus honorables compatriotes, M. Pégourie Frédéric, propriétaire à Dévezou, âgé de 67 ans, qui était monté sur un noyer très élevé pour mieux abatre les noix.

Ayant perdu l'équilibre, il tomba lourdement sur le sol.

M. le Dr Fontanilles, de Gourdon, appelé en toute hâte, constata l'enfoncement du sternum et de deux côtes.

L'état du blessé est encore grave.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Relations directes entre Paris-Quai d'Orsay et l'Amérique du Sud, via Bordeaux ou Lisbonne. Par service combiné entre les Chemins de fer français d'Orléans et du Midi, ceux intéressés d'Espagne et du Portugal et la Compagnie de Navigation Sud-Atlantique.

Billets simples et d'aller et retour 1^{re} classe (chemin de fer et paquebots) entre Paris-Quai d'Orsay et Rio-de-Janeiro, Montevideo et Buenos-Ayres. Faculté d'embarquement ou de débarquement à Bordeaux ou à Lisbonne.

Durée de validité : (a) des billets simples, 4 mois ; (b) des billets d'aller et retour, un an. Faculté de prolongation pour les billets aller et retour.

Enregistrement direct des bagages pour les parcours par fer.

Faculté d'arrêt tant en France qu'en Espagne et en Portugal, à un certain nombre de points.

La délivrance des billets a lieu exclusivement au bureau des passages de la Compagnie de Navigation Sud-Atlantique 2, Rue Halévy, à Paris, ou dans les ports d'Amérique du Sud par les Agents de cette Compagnie.

Bibliographie

La France chauffe. Ce titre d'une chronique de M. Henri de Régner, dans *Les Annales*, symbolise un des aspects actuels de nos mœurs. Lennu-méro de cette semaine est en partie consacré au Salon de l'Automobile, qui va s'ouvrir... Il contient aussi de remarquables articles sur des sujets littéraires : une magistrale étude sur Diderot, par Emile Faguet ; *La Vie Parisienne* et l'opérette, par Adolphe Brisson ; une Lettre à la Cousine, d'Yvonne Sarecy ; des poèmes de la comtesse de Noailles, Mme Alphonse Daudet, Hélène Picard, Maurice Magre ; enfin, un important article du lieutenant-colonel Rousset sur *La trouée du Luxembourg*...

On s'abonne aux bureaux des *Annales*, 51, rue Saint-Georges, Paris, et dans tous les bureaux de poste : 10 fr. par an (étranger : 15 fr.). Le numéro : 25 centimes.

Le journal de l'Université publie cette semaine la dernière des superbes conférences de Jean Richepin sur Shakespeare, l'originale conférence de Frédéric Masson sur *Napoléon et la Musique*, celle d'Auguste Dorchain sur la Cour fastueuse de Léon X, celle du charmant poète Gabriel Rigond sur la *Poésie de la Terre et du Foyer*... La collection de ce journal forme une bibliothèque incomparable.

Le numéro : 60 centimes. Abonnements : l'Année scolaire (25 n°), 10 francs (étranger : 15 francs), 51, rue Saint-Georges, Paris.

Pêche et Pisciculture

Lisez tous le *Pêcheur*, revue bimensuelle (23^e Année), organe officiel des pêcheurs à la ligne et de leurs sociétés ; 10, rue des Beaux-Arts, Paris. — Abonnements : France 6 francs ; Etranger 7 francs par an. — Envoyer mandat-poste.

Applications générales de l'Électricité

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE

par Arc et Incandescence

ENSEIGNES ET MOTIFS LUMINEUX

Lustrerie - Appareillage - Sonneries

Téléphones privés et de réseau

Force Motrice, Dynamos
Moteurs courant continu, alternatif, monophasé et triphasé
ENTRETIEN ET RÉPARATIONS

PIERRE AGUZOU

Constructeur-Electricien

9, Rue du Lycée, 9 - Cahors

Livraison de moteurs dans les 24 heures

Tous nos travaux sont garantis de tout vice de construction

Prix défiant toute concurrence

Places et devis sur demande

Location de décoration électrique pour fêtes et soirées

TÉLÉPHONE 37

PAR CORRESPONDANCE

A PEU DE FRAIS

et sans aucun déplacement, vous pouvez profiter des leçons pratiques de l'ÉCOLE FIGIER : Commerce, Finance, Écriture, Langues, Comptabilité, Sténographie, Dactylographie, Drott, Dessin Industriel, Publicité, etc.

Les leçons étant les mêmes que celles données sur place à l'École, les Elèves par correspondance jouissent des mêmes avantages que ceux sur place : Diplômes, Emplois. L'École FIGIER prépare en outre par Correspondance à tous les examens de l'enseignement primaire, primaire supérieur et secondaire, et aux *Carrières Administratives*. Envoi gratuit du Programme C, Boulevard Poissonnière, 19, PARIS. INTERNAT pour Jeunes Gens. Confort moderne.

MESDAMES,

Habillez-vous vous-mêmes, avec LES 10 PATRONS GRATUITS que donne chaque mois

Le PETIT ECHO de la MODE

Embellez votre intérieur avec les jolis travaux à l'aiguille dont les

DESSINS DÉCALQUABLES AU FER CHAUD

vous sont gratuitement donnés chaque quinzaine par

Le PETIT ECHO DE LA MODE

vendu partout 10 cent. le N° chaque MERCREDI

ABONNEMENTS : 1 An, 6 Fr. en France ; 10 Fr. à l'Etranger

Prime gratuite à toute abonnée d'un an : Le GUIDE des CONVENANCES

(Ajouter 0 fr. 50 pour le port de la Prime)

UNIVERSITÉ DE FRANCE

ACADÉMIE DE TOULOUSE

LYCÉE GAMBETTA de Cahors

Le public est prévenu que le Mardi 28 Octobre 1913, il sera procédé à deux heures de l'après-midi, dans une des salles du Lycée à l'adjudication des fournitures ci-après pour l'année 1914.

Pain
Viande
Vin (Echantillons à fournir)
Lait
Articles d'épicerie (Echantillons à fournir)
Charcuterie
Œufs
Houille
Bois de chauffage
Objets d'habillement
Chaussures

Les personnes qui voudront concourir à cette adjudication pourront prendre connaissance des cahiers des charges, à l'Economat du Lycée, tous les jours (dimanches exceptés), de 9 heures à 11 heures du matin et de 2 heures à 4 heures du soir, à partir du 7 octobre.

Les soumissions, établies sur papier timbré à 0,60 centimes, devront être renfermées sous double enveloppe (la première portant le nom et la qualité du soumissionnaire, renfermée dans une seconde cachetée à la cire à l'adresse de M. le Proviseur du Lycée) et déposées à l'Economat, le Lundi 27 octobre avant 4 heures du soir. Les échantillons devront être déposés à l'Economat, le mercredi 22 octobre avant 4 heures du soir.

Des modèles de soumission sont tenus à la disposition des personnes qui désireront prendre part à l'adjudication.

Les soumissionnaires devront déposer leur cautionnement entre les mains de M. l'Econome ; ce cautionnement dont le récépissé doit accompagner la soumission, sera remboursé, aussitôt après l'adjudication aux soumissionnaires évincés. Toute soumission qui ne serait pas accompagnée du récépissé de cautionnement et qui serait remise après l'heure et date indiquées serait nulle de plein droit.

Cahors, le 4 octobre 1913.

Le Proviseur du Lycée, LESCHI.

Vu :

L'Inspecteur d'Académie, VEYSSIERE.

ROYAL WINDSOR
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX



Rend aux cheveux gris leur couleur et beauté naturelles. Supprime les pellicules et arrête la chute des cheveux.

SE RECOMMANDE PAR 30 ANS DE SUCCÈS ET UNE VENTE TOUJOURS CROISSANTE.

Envoi franco du prospectus sur demande
ENTREPOT : 28, Rue d'Enghien. PARIS
EN VENTE PARTOUT
Le flacon 2 fr. 75 ; le grand flacon 4 fr. 75
EXIGEZ sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR

BULLETIN FINANCIER

Paris le 15 octobre 1913.

La liquidation de quinzaine s'est effectuée très facilement ; l'argent pour reports a été abondant aux environs de 3 0/0.

Le marché est demeuré lourd et inactif.

Notre 3 0/0 est un peu mieux tenu à 87,75.

L'Extérieure espagnole cote 91,40 l'Italien 97,75, le Turc 86,40 et le Serbe 81,90.

Les fonds russes sont faibles. Nos établissements de Crédit s'inscrivent : la Banque de Paris à 1730, le Comptoir d'Escompte à 1054, le Crédit Foncier à 900, le Crédit Lyonnais à 1665 et la Société Générale à 819.

Dans le groupe des chemins français le Nord est à 1715 et l'Orléans à 1325.

Toujours soutenus, la Colombia et l'Omnium International des Pétales se négocient respectivement à 3200 et 947.

Nous avons annoncé l'émission de 15.000 actions nouvelles et de 2.000 obligations 5 0/0 de la Société des Distilleries et Raffineries d'alcools de Courrières. Les bénéficiaires en vue permettent d'escompter pour les actions un dividende représentant un revenu de plus de 8 0/0 sur le prix de vente de 115 francs. Les obligations, au prix de 440 francs, se capitalisent à

